

AVIS DE PUBLICATION DU TABLEAU DES MOUVEMENTS

Inscriptions et radiations intervenues sur les listes électorales

Suite à la réunion de la commission en charge du contrôle de la régularité des listes électorales du 19 février 2026, le tableau des mouvements contenant les inscriptions et radiations opérées sur les listes électorales depuis la dernière commission, est consultable à la mairie aux horaires d'ouverture habituels pendant une durée de 7 jours (article L.20 et R.13 du code Electoral).